

## **RÈGLEMENT POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DE SPORT**

(Extrait du Règlement du Chardon Bleu – 28 février 2023)

### **Salle de Sport**

**L'accès à la salle de sport, qui est mixte, est de la seule responsabilité des participants.**

**L'utilisation des machines s'y trouvant peut présenter des risques. Tout utilisateur devra s'assurer avant son premier accès d'avoir reçu une information sur le fonctionnement de celles-ci auprès d'un responsable du TCC ou d'un enseignant. Son accès est interdit :**

- ✓ Aux personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires ou d'insuffisance respiratoire
- ✓ Aux femmes enceintes
- ✓ Aux personnes de moins de 16 ans.

**Une visite médicale est conseillée voire recommandée avant le premier accès.**

### ***ACCÈS – RÉSERVATIONS***

La salle de sport est réservée, pendant ses horaires d'ouverture fixés par le Comité, aux **membres âgés de 16 ans et plus** du TCC, inscrits au moins à une activité aquatique, fitness, tennis ou autre pendant la durée de leurs cotisations ou activités. Ceux-ci bénéficient d'un accès illimité et gratuit.

**Les dispositions suivantes seront à respecter :**

- Les vestiaires à utiliser sont ceux du club-house (tennis et fitness),
- Une tenue de sport correcte avec tee-shirt, jogging et baskets est obligatoire,
- En cas d'affluence, merci de limiter votre temps d'utilisation à 10 minutes par machine.

### ***CONSIGNES DE SÉCURITÉ***

***EN CAS D'ACCIDENT :***

- Prévenir immédiatement les secours
- Un défibrillateur est situé près de l'accueil du club-house
- Une boîte de premier secours se trouve à proximité des vestiaires.